

# Au forum des saisonniers agricoles : Des embauches immédiates

**A** une époque où les difficultés de recrutement dans le monde agricole sont grandes et le nombre de demandeurs d'emploi de plus en plus important, cette initiative, la première du genre dans le monde des saisonniers agricoles, est à souligner.

Vendredi matin aux Antilles, le dispositif mis en place par Danièle Coudert Directrice de la Maison Départementale de l'Emploi Saisonnier et le Conseil Général a permis à un grand nombre de professionnels et de personnes à la recherche de travail de se rencontrer sur un site commun.

Sous un même toit étaient rassemblés les services de l'État, Pôle Emploi (regroupant ANPE et Assedic), le Conseil Régional, la Maison de l'Emploi de Haute-Saintonge, des syndicats de salariés agricoles, des groupements d'employeurs, des centres de formation professionnelle, avec le Renaudin et Multimétiers de Reignac 33, la Mutualité Sociale Agricole et surtout des exploitants agricoles venus ici rencontrer et recruter des travailleurs saisonniers.

En fonction du rythme des saisons, plusieurs contrats étaient proposés dans les secteurs de la vigne, taille, épamprage, relevage, dans le maraîchage, ramassage des asperges, de légumes, de fruits, tabac, melons et même vendanges à la main pour un producteur de pineau de Montguyon.

Un constat, les salariés sont à la recherche d'emplois stables et les exploitants désirent recruter des techniciens pour des tâches précises et du personnel divers pour des opérations de ramassage, équation souvent difficile à résoudre en raison des conditions climatiques et de lieux souvent différents de production.

Les employeurs aimeraient fidéliser les travailleurs et ceux-ci aimeraient de leur côté, éviter de changer



d'employeurs plusieurs fois dans l'année avec les incertitudes que l'on devine. Dans ce domaine, il semble qu'une solution ait été trouvée grâce à la constitution de groupements d'employeurs.

Lors de la Table Ronde qui a évoqué ce sujet, des avancées certaines ont été mises en évidence par les exploitants qui n'ont pas hésité à se rapprocher pour disposer le moment venu de personnel qualifié, stable, compétent dont l'emploi du temps serait réparti entre plusieurs exploitations proches les unes des autres. Sécurité, pour le travailleur qui additionnera ainsi des temps partiels pour parvenir à un emploi à temps plein, au niveau du salaire, des contacts et des relations qui ne se feront plus avec de multiples employeurs mais avec un interlocuteur unique, le responsable du groupement, situation favorisant également la diversité de l'emploi et la formation professionnelle.

Pour l'exploitant, le fait d'adhérer à un groupement offre également de nombreux avantages, principalement la certitude d'avoir sous la main des gens compétents et disponibles au bon moment, d'éviter les contraintes liées à la recherche de

personnel, simplification des tâches administratives fastidieuses à chaque embauche et dans un autre domaine, celui de la vie familiale, la possibilité de pouvoir se faire remplacer pour prendre des congés.

4 500 groupements agricoles d'employeurs fonctionnent sur le territoire national et emploient 19 000 salariés. La progression s'amplifie notamment pour les entreprises de petites dimensions.

Si le salarié peut appartenir à d'autres groupements, par exemple dans l'ostréiculture sur notre région, voire le tourisme, il serait envisageable de pouvoir arriver à un temps plein, une situation que recherchent de très nombreux salariés, des enjeux relevés par Dominique Bussereau, autrefois Ministre de l'Agriculture, qui a approuvé la nécessité de faire se rencontrer les uns et les autres et ensemble, trouver des solutions.

Durant cette manifestation qui a répondu à une large attente des salariés et employeurs, plusieurs promesses d'embauches ont été matérialisées, une réussite pour les organisateurs qui ont dénombré plus de 300 visiteurs.